

Lait de Pâturage : création d'une marque qui reconnaît les pratiques des éleveurs

13/09/2017 | Mise à jour : 16:16

Initiée par les structures syndicales de Bretagne et Pays de Loire, cette démarche s'adresse à tous les éleveurs du territoire français, en tant qu'éleveur individuel (vente directe) ou à travers leur coopérative ou leur organisation de producteurs.

En Bretagne, Normandie, Pays de la Loire, mais aussi dans d'autres régions de France, les animaux laitiers passent en général une proportion importante de leur temps au pâturage. C'est en partant de ce constat simple que les éleveurs se sont regroupés en association depuis un an environ pour réfléchir à la question de la valorisation des produits laitiers issus du pâturage. Des éleveurs engagés à titre personnel, mais aussi les chambres d'agriculture, les JA et la FRSEA, le GIE élevage ont jeté sur le papier les termes d'une convention d'utilisation d'une marque qui a pour objectif de faire reconnaître les pratiques et le travail des éleveurs et bien sûr d'en capter la valorisation. Ils ont créé une marque 'lait de pâturage' et un logo.

Un cahier des charges

L'ambition de cette démarche est de créer et de mettre à disposition des transformateurs une marque 'lait de pâturage' qui permettrait de mieux valoriser et de mettre en avant cette pratique en la faisant reconnaître par les consommateurs. Le cahier des charges n'est à ce jour pas définitivement arrêté. L'idée serait de valoriser 'le lait de territoires ou les vaches pâturent en moyenne plus de 150 jours par an, grâce à des prairies accessibles'. Ce cahier des charges relativement simple est actuellement proposé aux entreprises laitières. L'ambition est de construire une filière 'lait de pâturage'.

Valoriser l'acte de

production Denieul, éleveur et représentant de l'association, 'les entreprises ont jusque là surtout travaillé sur la recherche et le développement, sur la praticité, sur le produit final mais jamais sur le produit initial, le lait en lui-même'. Or, ce peut être un élément de valorisation de l'acte de production, un élément de réassurance pour la filière et surtout un élément de revalorisation pour le travail de l'éleveur. Dans les prochaines semaines, les contacts vont se poursuivre vers les entreprises qui se sont à ce jour déclarées intéressées.

Initiée par les structures syndicales FRSEA de Bretagne et Pays de Loire, cette démarche s'adresse à tous les éleveurs du territoire français, en tant qu'éleveur individuel (vente directe) ou à travers leur coopérative ou leur organisation de producteurs. Pour tout renseignement vous pouvez contacter l'association Lait de pâturage au 02 23 48 29 12 ou par mail à l'adresse asso.laitdepaturage@gmail.com